

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires :

Certaines UE sont à présence obligatoire. 2 absences non justifiées sont tolérées

2. CONDITIONS DE REDOUBLEMENT EN MASTER (procédure, autorité décisionnaire, nombre de redoublements autorisés...) :

Commentaires : Le redoublement n'est pas autorisé de manière systématique. Les demandes de redoublement sont examinées par le comité pédagogique du Master 2 au cas par cas et font l'objet d'une décision collégiale.

3. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS

	Choix des réponses	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Poursuite dans le semestre suivant (Licence)			
Existence d'une note seuil	à toutes les UE	7/20 10/20	Toutes les UE sauf UE Stage
Règles de compensation (Master)	Compensation entre les UE		
Modalités de ventilation des usagers d'un M1 commun vers un parcours-type de M2 (Masters en Y/râteau)			

4. STAGES :

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
Entre janvier et juin	6	30	

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(le)s et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	sans objet	
Modalités pour l'accompagnement d'étudiants en difficulté	sans objet	
Module de préparation à l'insertion professionnelle	non	
FC/FA : Aménagements d'études prévus (DUT uniquement)	sans objet	